

## Compte-rendu de réunion

### Assistant(e) médical(e)

Réunion technique		Lieu : Actalians
<b>Participants</b> Leïla BENOZENE – OPCA PEPSS Jean-Marc LARUELLE – FMF Marie-Augusta RIBEIRO – OPCA PEPSS Jean-Claude SOULARY – MG France Laurent TERME – CFDT (remplace Stevan JOVANOVIC) Dominique TROCNET – OPCA PEPSS Philippe VERMESCH – FML Laurent VERZAUX – CSMF	<b>Absents</b> Nicolas BARATHON, FO Stevan JOVANOVIC, CFDT Yves MATHON, UNSA Olivier POHER, CGT  <b>Excusés</b> Catherine BISSEY – OPCA PEPSS Florence MAURY - CFTC	<b>Date / Horaire /</b> 21 février 2019 De 14h00 à 17h00

### Objet de la réunion

Ajustement du référentiel d'activités et de compétences Assistant(e) médico-technique aux orientations du plan Santé 2022.

### EN PREALABLE

Laurent Verzaux rappelle l'historique du projet.

La profession des dermatologues demande à Actalians de construire une certification pour les assistantes de leurs cabinets. En effet, certains gestes sont délégués aux assistantes sans formation ni reconnaissance. La décision de faire un CQP « Assistante dans un cabinet de dermatologie » est validée en CPNEFP. Des représentants d'autres spécialités médicales (ORL, ophtalmologistes, ...) ainsi que les médecins pratiquant des actes esthétiques constatent eux aussi le besoin de certifier leurs assistant(e)s et se rapprochent de la CPNEFP.

Parallèlement, une étude OMPL<sup>1</sup> préconise une évolution des métiers au sein des cabinets médicaux.

<sup>1</sup> De l'état des lieux à la prospective – Décembre 2014

En 2014, la CPNEFP des cabinets médicaux commande au pôle R&D la construction d'une certification à destination des assistant(e)s des cabinets de spécialistes<sup>2</sup>. Le niveau visé est bac + 2.

Le projet se heurte à des difficultés notamment les positions de la CGT et de la CFDT relatif à la délégation de tâches et au positionnement de l'assistant(e) médico-technique par rapport aux aides-soignantes et infirmières. L'accessibilité à cette certification pour les aides-soignantes, via la VAE, est demandée. Par ailleurs, la profession reste longtemps en attente d'un rendez-vous avec la DGOS pour obtenir une validation du projet.

En juillet 2018, la CPNEFP rencontre Guy Boudet de la DGOS lequel se montre favorable au projet mais juge le référentiel d'activités et de compétences trop ambitieux.

Suite au plan santé 2022 qui prévoit la création de 4000 postes d'assistants médicaux, la CPNEFP réunie le 4 octobre 2018 décide de relancer les travaux. Le Conseil d'administration d'Actalians confie le travail à R&D.

## **METHODE DE TRAVAIL ET RAPPEL DE LA METHODE D'ELABORATION DU REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES**

➤ R&D propose une méthode de travail :

### Sur les référentiels :

- Un 1<sup>er</sup> travail sur le référentiel d'activités et de compétences (RAC) : révision et modifications à partir du RAC validé par la CPNEFP en mars 2015,
- Un second travail sur le référentiel de certification : révision et modifications, à partir du référentiel validé par le comité de pilotage du projet en mai 2015.

### Sur l'ouverture de la certification et de la formation aux aides-soignantes :

- Construction d'un parcours type : VAE

Chaque étape devra être soumise à la validation de la CPNEFP.

➤ R&D rappelle la méthode d'élaboration du référentiel d'activités et de compétences :

- Les activités ont été analysées à partir d'entretiens menés auprès des praticiens prescripteurs de l'activité et des titulaires de l'activité. Les éléments recueillis sur le terrain ont été croisés avec une réflexion menée avec les

---

<sup>2</sup> Ophtalmologie, ORL, esthétique, dermatologie vénéréologie, médecine esthétique, chirurgie dentaire et maxillo faciale

représentants des spécialités concernées, dont l'objet était de définir les tâches pouvant être déléguées aux assistantes.

- Les compétences sont identifiées à partir des activités. Elles sont constituées de trois types de savoirs : les **savoir-faire** décrivent les gestes professionnels et les habiletés, les **savoirs théoriques** recouvrent les connaissances théoriques nécessaires permettant de comprendre une action, un phénomène ou une situation, les **savoirs procéduraux** décrivent les modes opératoires, les méthodes et les règles à suivre en vue d'une action à réaliser.

## L'AJUSTEMENT DU REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

- Les membres du groupe de travail estiment que le plan Santé reste vague sur le contenu des activités et compétences attendues des assistants médicaux. Ces assistants répondent à un besoin de l'assurance maladie mais celui-ci est en décalage avec celui des professionnels.
- Questions posées par les membres du groupe de travail : comment prendre en compte les assistants médicaux dans le projet Assistant(e) médico-technique ? Parle t-on d'Assistante médicale ou d'Assistante médico-technique ?
- Les membres du groupe de travail estiment que la formation des assistant(e)s doit répondre aux besoins des praticiens : socle commun et options. Ils s'accordent sur la construction d'une option Médecine générale. R&D propose de mener des entretiens auprès d'un échantillon de cabinets généralistes afin d'identifier les spécificités de l'assistant(e) médicale dans ces cabinets. Les participants estiment que ce serait une perte de temps car ils connaissent les besoins des généralistes. Si besoin, une confirmation auprès des médecins généralistes pourrait se faire dans un second temps.
- La certification sera ouverte aux aides soignantes, notamment via la VAE . Cependant, elles ne constituent pas la cible principale, cette dernière étant les secrétaires médicales actuellement en poste.
- R&D précise que le référentiel d'activités et des compétences de l'Assistant(e) médico-technique est construit sur une base transversale car les activités sont identiques d'une spécialité à l'autre. Il ne comprend donc pas d'options. La différenciation entre les spécialités s'établit lors de la construction de la formation. Le cursus comprend un tronc commun et des options différentes selon les spécialités.

R&D rappelle que le comité de pilotage du projet<sup>3</sup> avait opté pour un tronc commun large permettant de favoriser l'employabilité des assistantes d'une part et de répondre aux besoins des cabinets multi-spécialités d'autre part.

## **PROCHAINE ETAPE**

**Une seconde réunion le 11 avril 2019** de 14 à 17 heures au 79 rue de Tocqueville, 75017 PARIS.

Cette seconde réunion portera sur la révision du référentiel de certification.

En amont du 11 avril, pour vérification des modifications, R&D envoie le référentiel d'activités et de compétences modifié à l'ensemble des participants à la réunion de du 21/02/2019.

Quant aux documents nécessaires à la réunion du 11 avril, ils seront adressés à l'ensemble des membres du groupe de travail : référentiel d'activités et de compétences modifié le 21/02, compte rendu de la réunion du 21/02, référentiel de certification.

---

<sup>3</sup> Composition du comité de pilotage : représentants employeurs des différentes spécialités et représentants des salariés désignés par la CPNEFP